

Evry, le 06 juin 2013

Le Président de l'Université d'Evry Val-  
d'Essonne  
Le Premier Vice Président du Conseil Scientifique

Aux

Etudiants Doctorants

**Objet : Inscription pédagogique et administrative 2013/2014**

L'inscription en doctorat a lieu en début d'année universitaire et doit être renouvelée chaque année.  
Elle se fait en deux étapes :

1- **L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE :**

- les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'université dans le domaine « Recherche »

« demande de 1<sup>ère</sup> inscription en DOCTORAT » pour les nouveaux doctorants,  
« demande de réinscription en DOCTORAT ....année » pour les doctorants déjà  
inscrits à l'université.

Il convient de renseigner impérativement toutes les rubriques du dossier et de fournir les documents demandés, de faire valider le dossier par votre directeur de thèse et le directeur du laboratoire d'accueil et de renvoyer l'ensemble de ces documents au service de la Recherche - Florence HAMON, Bureau 108 E, 1<sup>er</sup> étage du Bât Ile de France Bd François Mitterrand, 91025 EVRY Cedex avant le (délai de rigueur) :

- 05 décembre 2013 pour les 1<sup>ères</sup> inscriptions
- 15 octobre 2013 pour les réinscriptions

2- **L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE, DATE LIMITE FIXEE IMPERATIVEMENT**  
**AU 13/12/2013**

- Etudiants s'inscrivant en 1<sup>ère</sup> année de doctorat en 2013/2014 :

**Dès réception de l'accord (mail adressé par Florence HAMON)**

Vous devrez retirer une pochette d'inscription au service de la Scolarité Administrative (rez-de-chaussée du Bâtiment Ile de France –Boulevard François Mitterrand à EVRY qui conviendra avec vous d'un rendez-vous pour effectuer votre inscription (tél. 01 69 47 71 93). Prenez soin de vous munir de la copie du mail reçu et d'une photocopie de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour.

- Doctorants déjà inscrits à l'Université D'Evry Val d'Essonne en 2012/2013 :

Dès réception d'un mail vous accordant la réinscription, vous devrez procéder à votre inscription administrative sur le site de l'Université, en suivant les indications fournies. Votre inscription ne sera définitive qu'à réception, par la Scolarité Administrative, de votre carte d'étudiant et des certificats de scolarité. Vous devez transmettre les documents demandés et le règlement des frais d'inscription directement au service de la Scolarité administrative.

L'ensemble des personnes du service de la Recherche et de la Valorisation se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**1<sup>er</sup> Vice Président du Conseil Scientifique**  
**de l'Université d'Evry Val d'Essonne**  
Le Premier Vice Président  
Du Conseil Scientifique

**Patrick GOURMI**

Le Président de l'Université  
D'Evry Val d'Essonne

Philippe HOUDY

